



24/12/2024

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le**03 DEC. 2024**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge

***24174294***N° d'entreprise : **0474 339 007****Nom**(en entier) : **URGO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de Ruisbroek 76 - 1180 Bruxelles**

**Objet de l'acte : Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires du 12 novembre 2024**

**PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT DE
L'ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE**

L'Assemblée, connaissance prise de la démission de Monsieur Ronan BLANCHARD de son mandat
d'administrateur en date du 11 octobre 2024, en prend acte et lui donne quitus de sa gestion.

L'Assemblée décide de nommer rétroactivement à compter du 11 octobre 2024 en qualité d'administrateur
A, pour une durée de six ans, soit jusqu'au 10 octobre 2030 :

Madame Nathalie CHAUVY
Née le 18/08/1981 à Toulouse
Demeurant 91 rue de la Solidarité – 93100 Montreuil.

Le mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A l'issue des décisions prises ci-dessus, le Conseil d'administration de la Société est composé des membres
suivants :

-Administrateurs A : Briac LE LOUS et Nathalie CHAUVY ;
-Administrateurs B : Antoine BON et Anne DUROCHER.

Briac LE LOUS
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).